



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le mercredi 13 mars 2002 — Vol. 37 N° 36

Élection du président

**Présidente de l'Assemblée nationale:
Mme Louise Harel**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le mercredi 13 mars 2002

Table des matières

Élection du président

1

Intervenants

Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée

M. Yvan Bordeleau

M. Michel Côté

Le mercredi 13 mars 2002

Élection du président

(Seize heures vingt-trois minutes)

La Présidente (Mme Harel): Alors, nous avons quorum. Donc, la secrétaire de la commission m'indiquant que nous avons quorum, je déclare ouverte la séance de la commission des transports et de l'environnement.

Alors, le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence de la commission. Dois-je rappeler la procédure?

M. Bordeleau: ...

La Présidente (Mme Harel): Très bien, merci, M. le député de l'Acadie.

Alors, je suis donc prête à recevoir des propositions à la présidence. M. le député de La Peltrie.

Élection du président

M. Côté (La Peltrie): Mme la Présidente, merci. J'ai l'honneur de présenter la motion suivante, conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Que le député de Saint-Maurice, M. Claude Pinard, soit président de la commission des transports et de l'environnement pour la durée de son mandat.»

La Présidente (Mme Harel): Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Harel): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Bordeleau: Oui, Mme la Présidente. Les membres de l'opposition officielle, les députés de l'opposition, vont appuyer avec beaucoup de bonheur la nomination du député de Saint-Maurice.

La Présidente (Mme Harel): Merci, M. le député de l'Acadie.

Alors, je déclare donc le député de Saint-Maurice élu président de la commission des transports et de l'environnement.

Une voix: Bravo!

La Présidente (Mme Harel): La commission ayant complété son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 25)

